

Agenda 2000: règlement général régissant les Fonds structurels, révision pour la période 2000-2006

1998/0090(AVC) - 06/05/1999 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport conjoint de Mme Arlene McCARTHY (PSE, RU) et de M. Konstantinos HATZIDAKIS (PPE, GR) sur la réforme générale des Fonds structurels, le Parlement européen donne son avis conforme par 402 voix contre 28 et 24 abstentions, au projet de règlement. Ce projet correspond au compromis obtenu avec le Conseil en avril 1999 et prévoyant l'ajout d'une quatrième initiative communautaire, l'initiative URBAN visant à la réhabilitation économique et sociale des villes et des quartiers urbains en crise. Celle-ci sera dotée de 700 millions d'Euros. Le compromis comporte également la modification du financement global des initiatives (porté de 5% à 3,5% des crédits d'engagements totaux des Fonds structurels) et des mesures innovatrices et d'assistance technique (0,65% des engagements).